

CHARTRE

ETHIQUE DU SPORT EN SEINE-SAINT-DENIS

PREAMBULE

La notion de développement durable comporte plusieurs dimensions : environnementale, économique et sociale. Elle nous impose donc de considérer notre civilisation globalement et de mettre en question l'ensemble de nos modes de fonctionnement.

Depuis bientôt un siècle, le sport est devenu un élément important de notre mode de vie, constitutif en cela de l'activité culturelle de chacun.

Tout au long de la vie, il est un élément constructeur de l'individu d'un point de vue physique, psychologique ou social. Sous certaines conditions, le sport peut être un facteur d'épanouissement personnel et collectif.

Comme toute activité humaine, le sport ne cesse d'évoluer et il est marqué aujourd'hui, tant par la démocratisation de l'accès à la pratique, que par la professionnalisation et la médiatisation du sport de haut niveau. Il connaît également de nombreuses dérives : tricherie, corruption, dopage, exclusion sociale, communautarisme, violence, etc.

Si ces dérives ne sont pas le propre de la pratique sportive et qu'on les retrouve partout dans la société, il n'en demeure pas moins que le monde du sport, parce qu'il se veut porteur de valeurs, a toute sa place à prendre dans la lutte contre ces phénomènes.

L'éthique du sport, née de l'esprit du jeu et de la fête, a pour fondement et pour objectif l'épanouissement et la dignité de l'individu. Il en résulte pour tous ceux qui développent une activité dans le sport, l'obligation de poursuivre une mission d'éducation et de formation qui vise à promouvoir :

- la connaissance de soi, de ses forces et de ses limites,
- le respect de la règle et de l'adversaire considéré comme un partenaire de jeu,
- l'acceptation des différences,
- l'esprit de solidarité, de justice et d'équité,
- la prise de responsabilité et l'engagement,
- le développement de la créativité de chacun.

En Seine-Saint-Denis, territoire riche de sa jeunesse et de sa diversité culturelle, mais aussi marqué par la grande précarité d'une part importante de sa population, les enjeux liés au respect de cette éthique sportive sont immenses et le Département a pour ambition de les porter avec l'ensemble de ses partenaires sportifs.

La poursuite de cet objectif implique un partenariat actif entre le mouvement sportif et le Département, une collaboration fondée sur la reconnaissance réciproque des fonctions éducatives complémentaires de chacun et un engagement des dirigeants sportifs, des entraîneurs et des sportifs eux-mêmes à respecter les principes de la présente charte.

Les signataires s'engagent à soutenir les principes suivants :

- L'ouverture des activités à tous et le respect de l'autre, en s'interdisant toute forme de discrimination liée au sexe, à l'âge, à la nationalité ou à l'origine, à l'orientation sexuelle, à l'origine sociale, aux opinions politiques, à la religion, ou au handicap.
- La lutte contre toute forme de violence.
- La possibilité offerte à tous, enfants, adultes, hommes et femmes, de prendre des responsabilités, de favoriser leur autonomie et leur mobilité et d'acquérir les capacités nécessaires à une participation active à la vie démocratique.
- La promotion d'une pratique du sport fondée sur la créativité ludique des individus, et le respect de l'esprit de solidarité, de justice et d'équité, et l'ouverture à l'autre et au monde.
- Le respect de la dignité, l'intégrité, l'hygiène et la santé de l'être humain, notamment dans la programmation d'entraînements adaptés aux besoins spécifiques des pratiquants, et notamment des enfants.
- La sensibilisation de chacun au respect et à la protection de la nature et de l'environnement, condition essentielle à la pratique durable d'un sport sain.
- La lutte contre toute forme de conduites à risque, addictions, dopage, tricherie et corruption par l'information et la formation des dirigeants, des entraîneurs et des adhérents sur les dangers de ces dérives.
- La diffusion de cette charte éthique auprès des dirigeants, des entraîneurs et des pratiquants.

Dans le cas où un partenaire sportif s'engageant à respecter cette charte manquerait à un ou plusieurs de ces principes, il serait alors convié à s'exprimer devant une commission consultative d'éthique du sport chargée d'émettre un avis sur la problématique rencontrée. Le cas échéant la relation partenariale avec le Département pourrait être tout ou en partie reconsidérée.

Cette commission sera également chargée de proposer aux signataires de la présente charte un espace de soutien, de réflexions et d'échanges.

Sa composition est la suivante :

- membres permanents : Vice-président du Conseil général chargé du Sport, représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif 93, représentants du service du Sport et des Loisirs et la mission de prévention des conduites à risques du Département
- membres non permanents, consultatifs : autres services départementaux, Universités Paris 8 et 13, Hôpital Avicenne (service physiologie, exploration fonctionnelle et médecine du sport), membres du Conseil du Développement Durable, DDJS 93, DDSP, PSL 93, Comités départementaux, etc.